

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BROUSSES ET VILLARET
Séance du 27 novembre 2019**

Envoyé en préfecture le 28/11/2019

Reçu en préfecture le 28/11/2019

Affiché le



ID : 011-211100524-20191127-PV271119-DE

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme **NICOLAOU Danièle**, Maire.

Présents : Madame Danièle NICOLAOU ; Madame Pascale MARTINEZ ; Monsieur Jacques HOUGNON ; Monsieur Olivier BOURJADE ; Monsieur DURAND André ; Monsieur Laurent VAN EERSSEL ;

Absents excusés : Madame Virginie CUBEROS-BONNAFOUS a donné procuration à Monsieur Olivier BOURJADE ; Monsieur Thierry PEDEZZANI a donné procuration à Madame Danièle NICOLAOU ; Monsieur Pierre DELPECH ;

Secrétaire : Monsieur Olivier BOURJADE ;

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du conseil municipal en date du 26 septembre 2019
- Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement
- Contrat à Durée Déterminée femme de ménage au 1^{er} janvier 2020
- Contrat Parcours Emplois Compétences au 1^{er} janvier 2020
- Ratios avancement de grade
- Indemnité comptable public
- Réseau 11 : désignation délégué titulaire et suppléant
- Délibération modificative M14
- Questions diverses

Approbation du conseil municipal du 26 septembre 2019

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

Mise aux voix du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2019.

Aucune observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement

Madame le Maire rappelle les lois : Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ; Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Madame le maire expose au conseil municipal que la commune va devoir pallier à des besoins de personnel durant un congé de maladie à compter du 1^{er} janvier 2020 justifiant le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Elle sera chargée de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

Contrat à Durée Déterminée femme de ménage au 1^{er} janvier 2020

Madame Le Maire expose que le service ménage de la mairie justifie l'emploi d'une personne à temps non complet sur la base de 2h par semaine correspondant au 1^{er} échelon d'Agent d'Entretien non titulaire, échelle II, Indice Brut 297, Indice Majoré 309.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de rechercher et d'embaucher une femme de ménage à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une période d'un an.

Contrat Parcours Emplois Compétences au 1^{er} janvier 2020

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'un Contrat Parcours Emploi Compétences (Contrat unique d'insertion) pourrait être recruté au sein de la commune, pour exercer les fonctions d'un agent technique, à raison de 20 heures par semaine en période hivernale (janvier à mars et d'octobre à décembre), et de 35 heures en période estivale (avril à septembre).

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 12 mois renouvelable un an à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre du dispositif et à percevoir l'aide de l'Etat que les contrats de recrutement des agents en CUI.

Ratios avancement de grade

Madame Le Maire informe le conseil municipal des nouvelles dispositions réglementaires concernant les quotas d'avancements de grade dans la collectivité,

Il convient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer un taux qui déterminera le nombre de fonctionnaires promouvables.

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le taux à 100% pour les grades suivants : agents de maîtrise, adjoints techniques territoriaux, adjoints administratifs territoriaux, et rédacteurs territoriaux.

Indemnité comptable public

Madame le Maire demande au conseil municipal de délibérer concernant l'indemnité de conseil allouée au comptable du trésor, Madame BIRAUD Joelle.

Le conseil municipal décide à la majorité d'autoriser Madame le Maire à mandater l'indemnité de conseil en fonction du tarif prévu à l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983 sera versé aux taux maximums. (7 voix pour, et 1 abstention).

Reseau11 : désignation délégué titulaire et suppléant

Madame le Maire informe le conseil municipal de la création de RéSeau11 au 1er janvier 2020 ; de la dissolution concomitante du Syndicat Sud Oriental des Eaux de la Montagne Noire et ainsi la représentation directe de la commune au sein de RéSeau11 à compter de cette date ; ainsi que de la nécessité de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et un délégué suppléant afin de représenter la commune conformément aux statuts de ce nouveau syndicat.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner comme représentant au sein du Syndicat mixte RéSeau11 à sa création les personnes suivantes :

- Délégué titulaire : Madame NICOLAOU Danièle
- Délégué suppléant : Monsieur DURAND André

Délibération modificative M14

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal des dépassements de crédits de certains comptes et qu'il est nécessaire d'effectuer les modifications suivantes :

2157 (Matériel et Outils de voirie) opération 196 : Radars pédagogiques	: + 2 820.00€
2111 (Terrains nus)	: - 2 820.00€

Questions diverses

- Madame le Maire informe le conseil municipal d'une demande de l'association Tournesol pour le foyer – Proposition de location pour 200 euros/6 jours
- Madame le Maire informe le conseil municipal d'un projet de Monsieur Christophe LABORDE concernant un projet d'installation d'un verger trufficole pédagogique.
- Affaire LEPERCHEC : proposition de prise en charge par la commune de 20% dans le cadre de la convention.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal est clos à 21h30.

Le secrétaire

Madame le Maire

